



Circuit Régional Elite

Saison 2025-2026

1) Généralités :

1.1 Le "Circuit Régional Elite" (CRE) est constitué par saison de **quatre** compétitions, ci-après nommée "étapes".

1.2 La gestion et le suivi des étapes du **CRE** sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de Badminton, ci-après désignée comme "Ligue".

1.3 Une affiche éditée par la Ligue doit compléter ces dispositions.

2) Accueil d'une étape CRE :

2.1 L'organisation d'une étape du **CRE** est placée **en début ou** en fin de stage Ligue.

2.2 La première étape des **CRE** est placée fin août de la saison précédente.

2.3 Les autres étapes sont pendant les vacances scolaires **de la saison en cours**.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'une étape est le suivant :

- J-12 : remise de la liste des participants au GEO par le responsable du Pôle en accord avec la Commission Jeunes et Haut-Niveau Régionale (CJHNR).
- J-10 : prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules) **et affichage sur le site de la ligue de la liste des participants inscrits**.
- J-5 : envoi aux Clubs et aux joueurs des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls les joueurs invités par la CJHNR peuvent participer. **Les entraîneurs de club et de Comités peuvent proposer à la commission des joueurs qu'ils leur semblent intéressants sportivement**. Les polistes sont obligés de participer à toutes les étapes sauf avis contraire du responsable du Pôle.

3.3 Seuls sont admis à participer à une étape les joueurs licenciés et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

3.4 Les étapes du **CRE** sont ouvertes à toutes les catégories d'âge, quel que soit leur classement. La majorité des participants doivent être mineurs.



- 3.5 Lorsqu'un joueur participe au **CRE**, ils s'engagent à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur. Pour les mineurs, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent de la même façon, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.
- 3.6 La CJHNR peut, si elle le désire, inviter des joueurs d'une autre Ligue.
- 3.7 **Les joueurs s'inscrivent uniquement sur des tableaux intergenres. Les tableaux sont faits en intergenre ou en séparation de genre selon les étapes.**
- 3.8 Le montant des droits d'inscription est fixé à 20 € par étape.
- 3.9 Aucune participation n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.
- 3.10 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par les clubs après chaque étape du **CRE** et au vu des tableaux définitifs.
- 3.11 Les sur-classements sont proposés aux joueurs par le responsable du Pôle en accord avec la CJHNR.

4) Tableaux :

- 4.1 Les tableaux sont sous la forme de **poules uniques** par niveau de jeu.
- 4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, selon le Top Fédéral disponible sur MyFFBaD (Poussin inclus).
- 4.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 4 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit d'annuler le tableau en question.
- 4.4 Les paires de double (DH, DD et MX) sont constituées par la Ligue. Le respect du partenaire est obligatoire sous peine de désinscription des joueurs ne respectant pas l'attribution des partenaires définis par la Ligue et de non sélection sur l'étape suivante.
- 4.5 La Ligue se réserve le droit de désinscrire tout joueur dont elle estime ne pas donner son maximum sur les doubles (DH, DD ou MX) avec le partenaire désigné.

5) Organisation d'une étape :

- 5.1 Chaque étape a lieu, en accord avec tous les points du Règlement Général des Compétitions (RGC), sur deux journées, les matchs débutent le matin à partir de 8h30 et se déroulent toute la journée.
- 5.2 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.
- 5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils pendant leur match.



6) Arbitrage :

6.1 Les JA officiant sur une étape du **CRE** sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres FFBad et/ou, dans le cadre de la convention FFBad/UNSS, par des jeunes officiels UNSS, sur présentation de leur licence.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

8.1 Les étapes du **CRE** se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant l'étape du **CRE** pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBad.